

Méthode et modalités de regroupement des données fiscales

Fiscalité sur les entreprises et les ménages

LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE PERÇUE SUR LE PÉRIMÈTRE DES COMMUNES ET LEURS GROUPEMENTS À FISCALITÉ PROPRE DU PAYS D'AUGE

Pour l'étude de la fiscalité directe locale, les données analysées concernent les exercices 2005-2006-2007, le périmètre de 213 communes et 12 groupements à fiscalité propre (GFP).

Les communes sont regroupées selon leur appartenance à un GFP :

	Nombre de communes par GFP	Population regroupée par GFP
CC LISIEUX PAYS D'AUGE	24	37 960
CC COEUR CÔTE FLEURIE	11	22 508
CC PAYS D'HONFLEUR	13	16 756
CC BLANGY- PONT L'ÉVÊQUE	31	15 122
CC DE L'ESTUAIRE DE LA DIVES	6	13 329
CC DE LA VALLÉE D'AUGE	20	11 338
CC LES TROIS RIVIÈRES	18	9 592
CC DU PAYS DE L'ORBIQUET	16	7 890
CC DU PAYS DE LIVAROT	23	6 540
CC DE CAMBREMER	23	5 291
CC PAYS D'AUGE DOZULÉEN (COPADOZ)	19	5 078
CC MOYAUX PORTE DU PAYS D'AUGE	9	3 837
Population totale du périmètre d'étude	213	155 241

Source : DGFIP

Pour les ratios par habitant, le chiffre de population retenu est celui de la population globale (population municipale + population fictive).

En effet, lors des recensements complémentaires, l'INSEE attribue une population fictive de quatre habitants pour chacun des logements en cours de construction.

Pour les communautés de communes (CC) à taxe professionnelle unique (TPU), les bases de taxe professionnelle sont celles de la communauté de communes.

Pour tous les autres cas, les bases de la taxe professionnelle à fiscalité additionnelle et celles des trois taxes locales (taxes d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti), les bases intercommunales sont considérées égales à la somme des bases des communes.

L'analyse des taux et produits fiscaux est réalisée **en données cumulées communes et groupement à fiscalité propre**.

Les données traitées correspondent aux données fiscales définitives.

DÉFINITIONS

GFP : les communautés de communes (CC) sont appelées **groupement à fiscalité propre (GFP)** étant donné qu'elles votent elles-mêmes leurs taux de fiscalité directe (TH, FB, FNB et TP).

FB : taxe sur le foncier bâti

FNB : taxe sur le foncier non bâti

TH : taxe d'habitation

TP : taxe professionnelle

Les communes du territoire

Les communes du Pays d'Auge se caractérisent par :

- une augmentation des charges de fonctionnement, présentant une forte disparité selon les strates,
- une diminution de l'autofinancement résultant d'une progression plus rapide des charges réelles que des produits réels,
- un fonds de roulement en progression.

MÉTHODE

Cette étude a été réalisée à partir des données financières des exercices 2004 et 2006. Ces données sont exprimées en milliers d'euros (K€) ou en euros par habitant et comparées à la moyenne régionale de Basse-Normandie (2006) selon les strates démographiques indiquées ci-dessous. Le Pays d'Auge compte 213 communes réparties de la façon suivante :

Nombre Habitants	Nombre Communes		Total Habitants	
	Valeur	%	Valeur	%
0 à 249	99	47 %	14 383	9 %
250 à 499	50	23 %	16 825	11 %
500 à 1 999	51	24 %	45 678	30 %
2 000 à 9 999	12	5,5 %	52 330	34 %
10 000 à 19 999	0	0 %	0	0 %
20 000 à 50 000	1	0,5 %	24 080	16 %
TOTAL	213	100 %	153 296	100 %

Source : DGFIP

DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT QUI CROISSENT MAIS PRÉSENTENT DE FORTES DISPARITÉS SELON LES STRATES

Toutes strates confondues, les charges de fonctionnement des communes du Pays d'Auge croissent de 3,9 % sur la période 2004-2006, alors que la tendance nationale de 2006 enregistre une progression de 2,4 %. Toutefois, des disparités persistent selon les strates démographiques.

Ainsi, la strate de 250 à 499 habitants augmente de 10 %, alors que la ville de Lisieux diminue de 2 %.

Tout ceci s'explique par les compétences transférées aux groupements qui n'ont pas été effectuées de manière identique.

Évolution des charges de fonctionnement

Total des charges de fonctionnement en €/habitant	2004	2005	2006	Moyenne régionale 2006
0-249 habitants	350	364	363	388
250-499 habitants	303	337	333	363
500-1 999 habitants	542	547	578	473
2 000-9 999 habitants	1 607	1 642	1 674	885
10 000-19 999 habitants	0	0	0	NS
20 000-49 999 habitants	1 176	1 240	1 158	1 034

NS = Non significatif

Source : DGFIP

Évolution des charges de personnel

en K€	2004	2005	2006	Var. 2004/2006	Tendance nationale
Charges de personnel	61 382	63 479	65 879	7,33 %	3,90 %

Source : DGFIP

INDICATEURS

Entre 2004 et 2006 :

▷ Diminution de l'autofinancement :
- 982 K€

▷ Diminution de l'endettement :
- 2 490 K€

▷ Augmentation du fonds de roulement :
+ 3 680 K€

DÉFINITIONS

Les charges de fonctionnement regroupent la totalité des dépenses de fonctionnement des services communaux, notamment les charges de personnel et les intérêts de la dette.

Les produits de fonctionnement correspondent aux recettes ayant un caractère régulier permettant d'assurer le fonctionnement des services. Ils regroupent les impôts directs locaux (TH, FB, FNB et TP), la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat aux communes, mais aussi les produits de l'exploitation et du domaine, les produits financiers, les recouvrements divers et les subventions reçues.

Les charges de fonctionnement du Pays d'Auge sont supérieures à la moyenne régionale, sauf pour les communes inférieures à 500 habitants.

Les charges de personnel des communes du Pays d'Auge représentent 43 % des charges de fonctionnement. Leur évolution est supérieure à la tendance nationale. L'ensemble des strates est concerné par cette progression sur la période 2004/2006. Les communes de moins de 250 habitants ont enregistré une hausse de 5 %, tandis que celles de 250 à 499 habitants ont comptabilisé une croissance de 12,8 %.

UNE AUGMENTATION MOINS FORTE DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT...

Toutes strates confondues, les produits de fonctionnement progressent de 2 % sur la période 2004/2006, alors que la tendance nationale de 2006 enregistre une hausse de 2,5 %. La strate enregistrant l'augmentation la plus élevée est celle de moins de 250 habitants (+ 7 %). Les communes inférieures à 500 habitants ont des produits inférieurs à la moyenne régionale.

Évolution des produits de fonctionnement

Total des produits de fonctionnement en €/habitant	2004	2005	2006	Moyenne régionale 2006
0-249 habitants	423	435	452	520
250-499 habitants	394	406	417	482
500-1 999 habitants	675	685	720	606
2 000-9 999 habitants	1 855	1 884	1 861	1 043
10 000-19 999 habitants	0	0	0	NS
20 000-49 999 habitants	1 205	1 420	1 198	1 167

NS = Non significatif

Source : DGFiP

Par ailleurs, le produit des impôts locaux progresse de 3,2 %, ce qui est légèrement supérieur à la tendance nationale de 2006 (3 %). Seule la strate de 500 à 1 999 habitants constate une diminution de ses produits d'imposition (- 262 K€, soit une baisse de 3,5 %). Par contre, la strate 2 000 à 9 999 habitants comptabilise la hausse la plus importante toutes strates confondues (+ 5 %).

Variation des impôts locaux et DGF

en K€	2004	2005	2006	Variation 2004/2006	Tendance nationale
Impôts locaux	56 237	57 799	58 038	3,20 %	3,00 %
DGF	37 520	38 890	39 269	4,66 %	2,30 %

Source : DGFiP

La dotation globale de fonctionnement (DGF) progresse de 4,7 %. La croissance la plus élevée provient de la strate 250 à 499 habitants (+ 9,5 %).

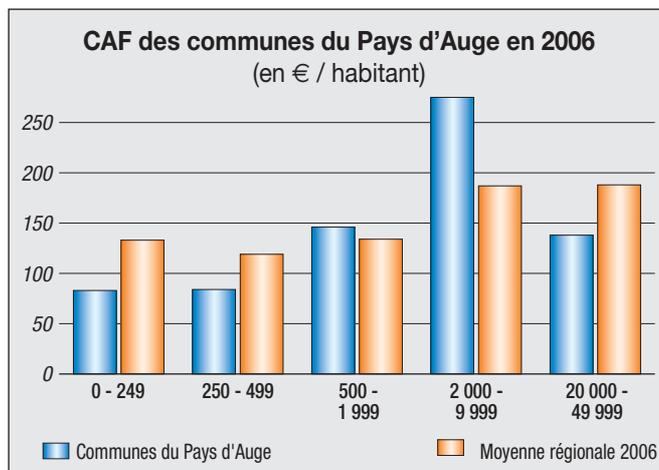
... CONTRIBUE À LA BAISSÉ DE L'AUTOFINANCEMENT

DÉFINITION

L'autofinancement d'une commune est l'excédent annuel des produits sur les charges de fonctionnement. L'autofinancement brut est affecté en priorité au remboursement annuel de la dette, à savoir le remboursement en capital de l'emprunt. Le reliquat constitue l'autofinancement net de la collectivité : c'est l'épargne nette que la commune dégage pour financer tout ou partie de ses dépenses d'équipement.

En raison d'une progression des charges réelles (+ 6 %) plus rapide que celle des produits réels (+ 4 %), la capacité d'autofinancement (CAF) diminue de 3,5 % sur la période étudiée, passant de 28 108 K€ à 27 126 K€ (soit - 982 K€). Deux des cinq strates enregistrent une baisse assez conséquente de leur CAF. Celle qui connaît la plus forte chute est celle de 2 000 à 9 999 habitants (- 967 K€). Toutefois, la CAF de cette strate reste supérieure à la moyenne régionale en 2006.

La CAF de chaque strate permet de couvrir le remboursement de dettes en capital en 2006. Par ailleurs, les communes se situant entre 500 et 10 000 habitants dégagent une CAF nette supérieure à la moyenne régionale. La répartition de la CAF par strates démographiques s'effectue de la manière suivante :



Source : DGFiP

L'INVESTISSEMENT

DÉFINITION

Les dépenses d'investissement ou emplois d'investissement comprennent principalement les dépenses d'équipement et les remboursements de dettes. Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la commune constitue des ressources d'investissement (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente la variation du fonds de roulement.

L'analyse des ressources et emplois d'investissement génère de gros écarts entre les données de 2004 et celles de 2006, en raison de nombreuses opérations de transferts qui, par leur comptabilisation, gonflent artificiellement les masses.

Le tableau suivant est un exemple :

Évolution des emplois d'investissement

Emplois d'investissement en €/habitant	2004	2005	2006	Moyenne régionale 2006
0-249 habitants	193	218	245	249
250-499 habitants	176	212	206	226
500-1 999 habitants	416	322	427	351
2 000-9 999 habitants	780	790	805	477
10 000-19 999 habitants	0	0	0	NS
20 000-49 999 habitants	391	846	378	438

NS = Non significatif

Source : DGFiP

L'ENDETTEMENT DIMINUE DE 2 490 K€

DÉFINITION

L'encours de dette d'une collectivité en fin d'exercice est le capital restant dû au 31 décembre de l'année considérée, au titre des emprunts contractés pour une durée supérieure à un an, à savoir des dettes à moyen ou long terme. Les emprunts sont réglés par annuités comprenant le remboursement d'une partie du capital comptabilisé en section d'investissement et le paiement des intérêts financiers figurant en section de fonctionnement.

L'encours de l'ensemble des communes s'est réduit de 2 490 K€ (soit 2,2 %) entre 2004 et 2006, passant de 113 109 K€ à 110 620 K€. Les communes de 2 000 à 9 999 habitants ont connu la plus forte diminution de leur encours (- 4 167 K€). Par contre, les communes de 250 à 499 habitants enregistrent une croissance de leurs encours, passant de 2 426 à 3 186 K€. Les communes ayant plus de 2 000 habitants ont un encours de dettes supérieur à la moyenne régionale en 2006.

Évolution de l'encours de dettes

Encours de dette au 31 décembre en €/habitant	2004	2005	2006	Moyenne régionale 2006
0-249 habitants	172	207	204	262
250-499 habitants	145	137	189	286
500-1 999 habitants	458	468	462	490
2 000-9 999 habitants	1 338	1 231	1 258	837
10 000-19 999 habitants	-	-	-	NS
20 000-49 999 habitants	730	802	729	604

NS = Non significatif

Source : DGFIP

Cependant, les charges financières ont fortement diminué par rapport à la tendance nationale de 2006.

Variation des charges financières

en K€	2004	2005	2006	Variation 2004/2006	Tendance nationale
Charges financières	5 829	4 921	5 325	- 11,85 %	5,60 %

Source : DGFIP

Le remboursement de la dette en capital diminue de 3 330 K€ pour l'ensemble des communes entre 2004 et 2006. Les communes de plus de 500 habitants ont eu la plus forte diminution. Par ailleurs, les communes se situant entre 2 000 et 9 999 habitants ont un remboursement de dettes supérieur à la moyenne régionale.

Évolution du remboursement de dettes

Remboursement de dettes en €/habitant	2004	2005	2006	Moyenne régionale 2006
0-249 habitants	24	31	31	34
250-499 habitants	23	21	27	35
500-1 999 habitants	63	59	59	65
2 000-9 999 habitants	209	217	155	101
10 000-19 999 habitants	-	-	-	NS
20 000-49 999 habitants	101	94	79	94

NS = Non significatif

Source : DGFIP

LE FONDS DE ROULEMENT EST EN NETTE HAUSSE

DÉFINITION

Le fonds de roulement est la ressource que la collectivité pourra utiliser ultérieurement, soit pour financer de nouveaux investissements, soit pour conserver une réserve d'autofinancement.

Le fonds de roulement progresse de 3 680 K€ sur la période étudiée. Cette progression provient en partie de la ville de Lisieux (+ 4 216 K€). Par ailleurs, les communes de plus de 2 000 habitants génèrent un fonds de roulement supérieur à la moyenne régionale.

Évolution du fonds de roulement

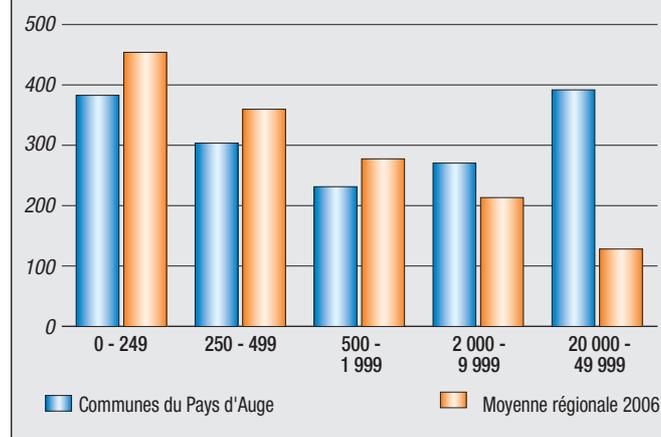
Fonds de roulement au 31 décembre en €/habitant	2004	2005	2006	Moyenne régionale 2006
0-249 habitants	298	352	382	453
250-499 habitants	256	256	303	359
500-1 999 habitants	233	282	231	277
2 000-9 999 habitants	320	265	270	213
10 000-19 999 habitants	0	0	0	NS
20 000-49 999 habitants	216	503	391	128

NS = Non significatif

Source : DGFIP

Comparaison du fonds de roulement par strate avec la moyenne régionale 2006

(en € / habitant)



Source : DGFIP

Les groupements à fiscalité propre

Les groupements à fiscalité propre du Pays d'Auge se caractérisent par une augmentation de la capacité d'autofinancement (CAF), qui couvre le remboursement des emprunts, un fonds de roulement en progression et un endettement qui croît.

MÉTHODE

Cette étude a été réalisée à partir des données financières des exercices 2004 et 2006. Ces données sont exprimées en milliers d'euros (K€) ou en euros par habitant et comparées aux moyennes régionale et nationale. Toutefois, ces comparaisons doivent être appréciées avec prudence. En effet, certaines communautés de communes de création récente, sont encore en phase de montée en puissance de leur activité. En outre, les comparaisons ne peuvent se faire avec des structures dont les compétences exercées et le degré d'intégration diffèrent largement.

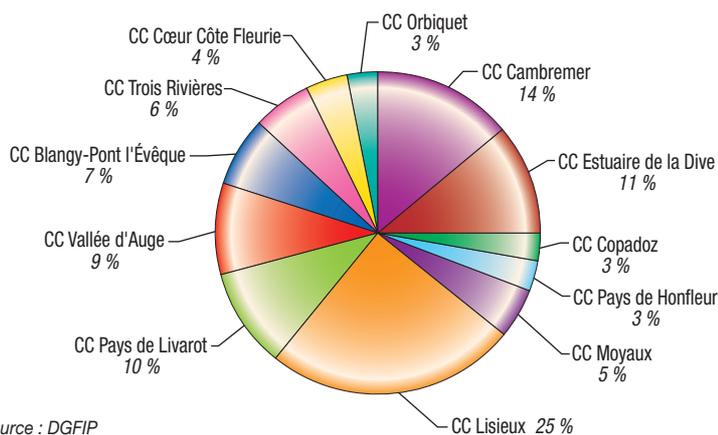
Le Pays d'Auge compte 12 groupements à fiscalité propre (GFP), depuis le 1^{er} janvier 2006 (date de la création de la communauté de communes du Pays de l'Orbiquet), répartis de la façon suivante :

GFP	Type de fiscalité	Total habitants	
		Nombre	%
CC COEUR CÔTE FLEURIE	Fiscalité additionnelle	21 350	22,73 %
CC PAYS DE HONFLEUR	Fiscalité additionnelle	16 692	17,77 %
CC CAMBREMER	Fiscalité additionnelle	5 291	5,63 %
CC PAYS D'AUGE DOZULÉEN COPADOZ	Fiscalité additionnelle	5 078	5,41 %
CC DU PAYS DE L'ORBICQUET	TPU	7 662	8,16 %
CC LISIEUX PAYS D'AUGE	TPU	37 859	40,30 %
CC BLANGY PONT-L'ÉVÊQUE INTERCOM	TPU	14 909	15,87 %
CC ESTUAIRE DE LA DIVES	TPU	13 207	14,06 %
CC VALLÉE D'AUGE	TPU	11 279	12,01 %
CC TROIS RIVIÈRES	TPU	9 592	10,21 %
CC PAYS DE LIVAROT	TPU	6 540	6,96 %
CC MOYAUX-PORTE DU PAYS D'AUGE	TPU	3 837	4,08 %
TOTAL		93 932	100,00 %

Source : DGFIP

Étant donné que la CC du Pays de l'Orbiquet a été créée au 1^{er} janvier 2006, les évolutions des principaux agrégats seront réalisées avec et sans l'intégration de cette communauté.

Répartition de la population du Pays d'Auge



Source : DGFIP

INDICATEURS

Entre 2004 et 2006 :

- ▷ Augmentation de la CAF : **+ 6 %**
- ▷ Augmentation du fonds de roulement : **+ 85 %**
- ▷ Augmentation de l'endettement : **+ 12 %**

DÉFINITIONS

Les charges de fonctionnement regroupent la totalité des dépenses de fonctionnement, notamment les charges de personnel et les intérêts de la dette.

Les produits de fonctionnement correspondent aux recettes versées aux communautés de communes ayant un caractère régulier permettant d'assurer le fonctionnement des services. Ils regroupent ainsi les impôts directs locaux (TH, FB, FNB et TP), la Dotation Globale de Fonctionnement, mais aussi les produits de l'exploitation et du domaine, les produits financiers, les recouvrements divers et les subventions reçues.

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT AUGMENTENT DE 15 %

Les charges de fonctionnement réelles des structures intercommunales du Pays d'Auge ont progressé entre 2004 et 2006 de 15 % sans l'intégration de la communauté de l'Orbiquet et de 21 % en l'incorporant. Cette évolution traduit la poursuite des transferts de compétence des communes vers l'intercommunalité, car la variation de ces charges entre 2005 et 2006 est plus importante que celle entre 2004 et 2005 (10 ou 16 % contre 4 %).

Rapportées en euros par habitant, ces charges s'élèvent à 493 €. Elles sont supérieures à la moyenne régionale (263 €) et à la moyenne nationale (255 €) (Source : Fiches AEF 2006).

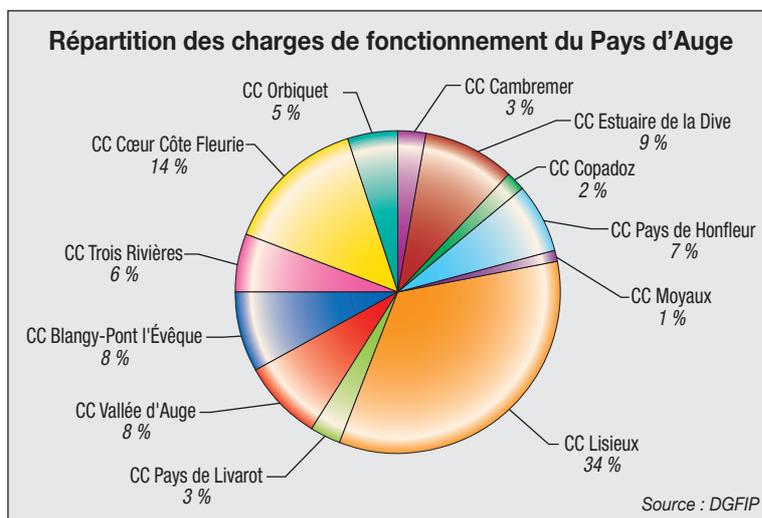
Évolution des charges de fonctionnement

Charges de fonctionnement réelles en K€	2004	2005	Var. 2004/2005	2006	Var. 2005/2006	Var. 2004/2006
CC CAMBREMER	791	1 132	43,16 %	1 295	14,34 %	63,68 %
CC ESTUAIRE DE LA DIVE	3 694	3 812	3,18 %	4 055	6,37 %	9,75 %
CC COPADOZ	723	780	7,82 %	885	13,52 %	22,40 %
CC PAYS DE HONFLEUR	2 557	2 912	13,89 %	3 188	9,46 %	24,67 %
CC MOYAUX-PORTE DU PAYS D'AUGE	550	586	6,47 %	694	18,53 %	26,20 %
CC LISIEUX PAYS D'AUGE	14 841	14 938	0,66 %	16 105	7,81 %	8,52 %
CC PAYS DE LIVAROT	1 311	1 412	7,72 %	1 449	2,60 %	10,53 %
CC VALLEE D'AUGE	2 483	2 364	- 4,78 %	3 780	59,88 %	52,24 %
CC BLANGY PONT L'EVEQUE INTERCOM	3 392	3 407	0,45 %	3 531	3,64 %	4,10 %
CC TROIS RIVIERES	2 258	2 385	5,60 %	2 561	7,41 %	13,42 %
CC CŒUR CÔTE FLEURIE	5 697	6 145	7,87 %	6 465	5,21 %	13,49 %
TOTAL	38 298	39 875	4,12 %	44 009	10,37 %	14,91 %
CC DU PAYS DE L'ORBIQUET	-	-	-	2 299	-	-
TOTAL	38 298	39 875	4,12 %	46 308	16,13 %	20,91 %

Source : DGFIP

L'évolution des charges est différente d'une structure intercommunale à l'autre. Ainsi, les évolutions les plus significatives concernent entre 2004 et 2006 la CC de Cambremer (+ 63,68 %) et la CC de la Vallée d'Auge (+ 52,24 %).

La répartition des charges par GFP est très inégale sur le territoire étudié. La CC de Lisieux Pays d'Auge représente 34 % des charges de fonctionnement, avec 25 % de la population du territoire. La CC Cœur Côte Fleurie se positionne en deuxième place avec 14 % alors qu'elle ne contient que 4 % de la population totale.



LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT PROGRESSENT DE 14 %

La progression des produits de fonctionnement réels est quasi-identique à

celle des charges (14 % sans l'intégration de l'Orbiquet). L'augmentation est

plus importante en 2006 qu'en 2005 (10 ou 16 % contre 3 %).

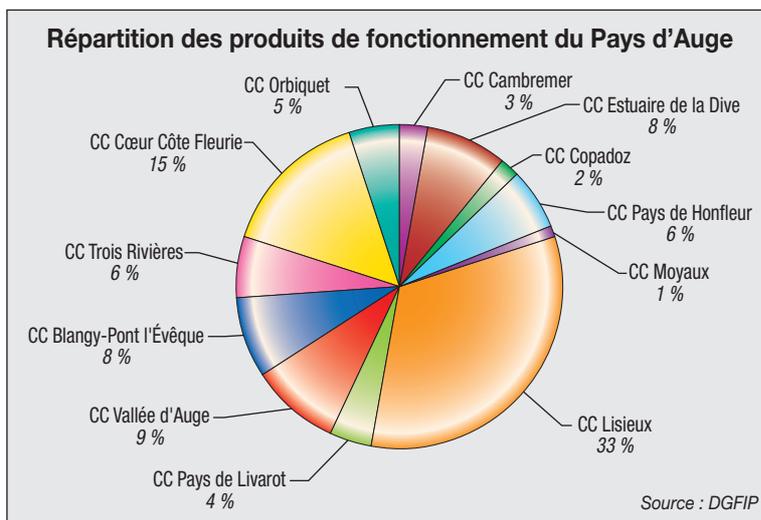
Évolution des produits de fonctionnement

Produits de fonctionnement réels en K€	2004	2005	Var. 2004/2005	2006	Var. 2005/2006	Var. 2004/2006
CC CAMBREMER	926	1 279	38,17 %	1 477	15,48 %	59,56 %
CC ESTUAIRE DE LA DIVE	4 011	4 067	1,39 %	4 185	2,90 %	4,33 %
CC COPADOZ	724	999	37,91 %	1 001	0,26 %	38,26 %
CC PAYS DE HONFLEUR	2 837	3 016	6,28 %	3 234	7,23 %	13,96 %
CC MOYAUX-PORTE DU PAYS D'AUGE	690	652	- 5,48 %	678	4,04 %	-1,66 %
CC LISIEUX PAYS D'AUGE	16 094	15 782	- 1,94 %	16 887	7,00 %	4,93 %
CC PAYS DE LIVAROT	1 982	2 000	0,91 %	2 149	7,43 %	8,41 %
CC VALLEE D'AUGE	2 985	3 175	6,37 %	4 793	50,95 %	60,56 %
CC BLANGY PONT L'EVEQUE INTERCOM	3 489	3 702	6,11 %	4 154	12,22 %	19,07 %
CC TROIS RIVIERES	2 927	3 127	6,84 %	3 207	2,53 %	9,54 %
CC CŒUR CÔTE FLEURIE	6 732	7 103	5,51 %	7 621	7,28 %	13,20 %
TOTAL	43 397	44 902	3,47 %	49 386	9,99 %	13,80 %
CC DU PAYS DE L'ORBIQUET	-	-	-	2 525	-	-
TOTAL	43 397	44 902	3,47 %	51 910	15,61 %	19,62 %

Source : DGFIP

La répartition des produits par GFP est très inégale sur le territoire étudié. La CC de Lisieux Pays d’Auge représente 33 % des produits de fonctionnement alors que la CC de Moyaux n’en représente que 1 %.

Par ailleurs, le produit des impôts locaux progresse de 8 % (ou de 13 % avec la CC de l’Orbiquet). 2006 a enregistré une hausse de 10 % des impositions, alors que 2005 accusait une baisse de 2 %. Le groupement qui a vu fortement augmenter ses impositions est la CC de la Vallée d’Auge (92 %), alors que celle du Pays de Honfleur a vu fortement baisser les siennes (- 33 %).



Évolution des impôts locaux

Impôts locaux en K€	2004	2005	Var. 2004/2005	2006	Var. 2005/2006	Var. 2004/2006
CC CAMBREMER	510	532	4,30 %	556	4,52 %	9,01 %
CC ESTUAIRE DE LA DIVE	2 355	2 390	1,51 %	2 449	2,44 %	3,99 %
CC COPADOZ	637	666	4,47%	693	4,01 %	8,66 %
CC PAYS DE HONFLEUR	973	629	- 35,41 %	652	3,79 %	- 32,96 %
CC MOYAUX-PORTE DU PAYS D’AUGE	445	467	5,00 %	496	6,23 %	11,53 %
CC LISIEUX PAYS D’AUGE	8 264	7 666	- 7,24 %	8 414	9,75 %	1,81 %
CC PAYS DE LIVAROT	763	782	2,49 %	877	12,11 %	14,91 %
CC VALLEE D’AUGE	434	476	9,48 %	832	75,02 %	91,61 %
CC BLANGY PONT L’EVEQUE INTERCOM	1 302	1 316	1,08 %	1 627	23,63 %	24,96 %
CC TROIS RIVIERES	467	521	11,49 %	529	1,43 %	13,09 %
CC CŒUR COTE FLEURIE	5 056	5 424	7,30 %	5 840	7,65 %	15,51 %
TOTAL	21 207	20 869	- 1,59 %	22 964	10,04 %	8,29 %
CC DU PAYS DE L’ORBICQUET	-	-	-	1 046	-	-
TOTAL	21 207	20 869	- 1,59 %	24 010	15,05 %	13,22 %

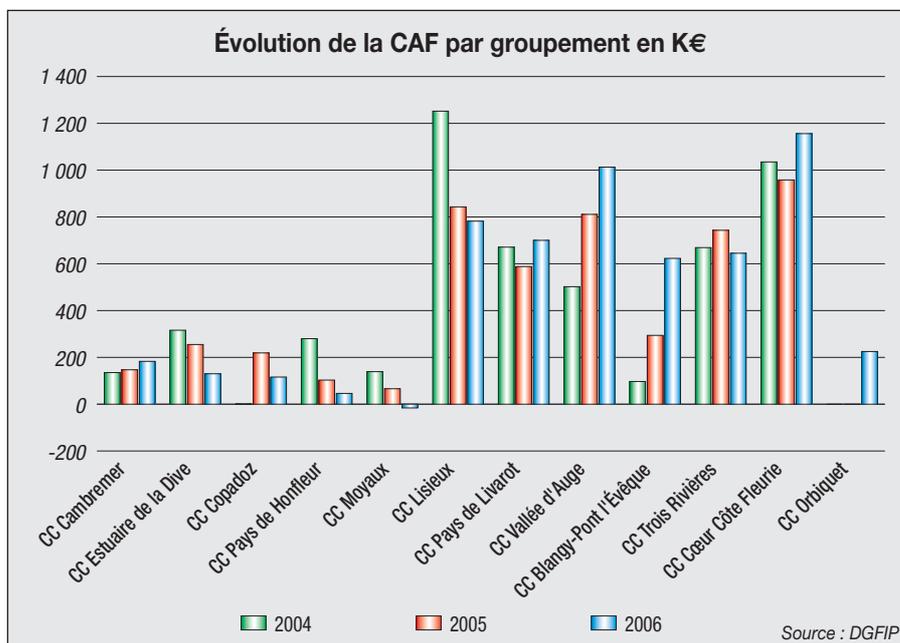
Source : DGFIP

HAUSSE DE L’AUTOFINANCEMENT (+ 6 %)

DÉFINITION

La Capacité d’autofinancement (CAF) représente l’excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d’investissement (remboursements de dettes, dépenses d’équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d’immobilisation) et les charges réelles.

La CAF progresse d’environ 6 %, sans tenir compte de l’Orbiquet (10 % avec). Elle permet de couvrir le remboursement des dettes en capital, qui ont diminué de 49 % sur la période. La CAF nette augmente de 74 %, sans le Pays de l’Orbiquet, passant de 2 258 K€ à 3 925 K€ entre 2004 et 2006.



Source : DGFIP

Le montant réel des dépenses d'équipement des communautés de communes du Pays d'Auge ne peut être appréhendé en tant que tel en raison des nom-

breuses opérations de transferts qui génèrent des écritures et gonflent artificiellement les masses en ressources et emplois de la section d'investissement

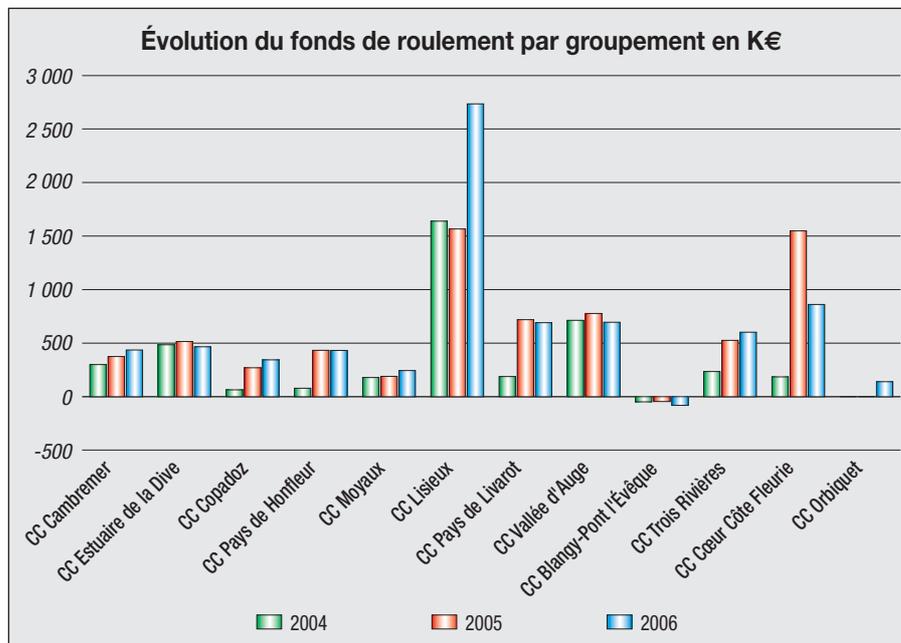
et du reclassement des subventions d'équipement qui sont désormais reclassées en section d'investissement.

LE FONDS DE ROULEMENT EST EN NETTE HAUSSE

DÉFINITION

Le fonds de roulement est la ressource que la collectivité pourra utiliser ultérieurement, soit pour financer de nouveaux investissements, soit pour conserver une réserve d'autofinancement.

Le fonds de roulement est en hausse de 85 % sans la communauté de l'Orbiquet (88 % avec) sur la période étudiée. À l'exception de Blangy-Pont l'Évêque Intercom, les communautés de communes ont un fonds de roulement positif au 31 décembre 2006. La CC de Lisieux enregistre la plus forte progression en valeur absolue (+ 1 095 K€), alors qu'en valeur relative, c'est la CC du Pays de Honfleur (+ 447 %).



Source : DGFIP

L'ENDETTEMENT AUGMENTE DE 12 %

L'encours de dettes bancaires est passé de 8 820 K€ à 9 877 K€ (sans l'Orbiquet) entre 2004 et 2006. La plus importante progression provient de la CC du

Pays de Honfleur (+ 578 K€), qui a emprunté 600 K€ en 2005. Par contre, la CC du Pays de Livarot est en phase de désendettement puisque son encours

était de 330 K€ en 2004 et qu'il est de 205 K€ en 2006.

La fiscalité directe locale sur les entreprises (taxe professionnelle)

Sur le périmètre du Pays d'Auge, la taxe professionnelle est essentiellement perçue sur les territoires des communautés de communes de Lisieux Pays d'Auge, Cœur Côte Fleurie et du Pays d'Honfleur.

La répartition des ressources est très inégale sur le territoire ainsi que l'évolution de la pression fiscale sur les trois dernière années.

Sur la période étudiée, la communauté de communes (CC) de l'Orbiquet a été créée le 1^{er} janvier 2006.

Sur le périmètre du Pays d'Auge, 8 des 12 communautés de communes ont opté pour le régime fiscal le plus intégré de la coopération intercommunale, celui de la taxe professionnelle unique

(TPU) et 4 communautés de communes ont choisi le régime de la fiscalité additionnelle avec taxe professionnelle de zone (FA/TPZ) ; toutefois, seule la CC du Pays de Honfleur enregistre des bases positives dans sa zone d'activité (ZAE) en 2007.

DE 2005 À 2007, LES BASES DE TAXE PROFESSIONNELLE PROGRESSENT GLOBALEMENT DE 4,5 % EN MOYENNE ANNUELLE SUR LE PÉRIMÈTRE DES DOUZE COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Évolution des bases de TP

Bases notifiées	Régime fiscal	En milliers d'euros			Évolution moyenne annuelle 2007/2005	Bases en € par habitant
		2005	2006	2007		
CC LISIEUX PAYS D'AUGE	TPU	60 610	64 395	66 504	4,7 %	1 752
CC COEUR CÔTE FLEURIE	FA/TPZ	28 012	29 885	30 633	4,6 %	1 361
CC PAYS D'HONFLEUR	FA/TPZ	26108	27076	27592	3,8 %	1679
CC BLANGY-PONT L'ÉVÊQUE	TPU	14 568	15 161	15 971	4,7 %	1 056
CC DE L'ESTUAIRE DE LA DIVES	TPU	19 060	18 945	20 299	3,2 %	1 523
CC DE LA VALLÉE D'AUGE	TPU	5 688	6 737	7 202	12,5 %	635
CC LES TROIS RIVIÈRES	TPU	4 508	4 965	4 900	4,3 %	511
CC DU PAYS DE L'ORBICQUET	TPU	8 741	8 517	8 749	0,0 %	1 109
CC DU PAYS DE LIVAROT	TPU	8 277	9 334	9 746	8,5 %	1 490
CC DE CAMBREMER	FA/TPZ	1 404	1 487	1 628	7,7 %	308
CC COPADOZ	FA/TPZ	2 874	3 136	101	3,9 %	611
CC MOYAUX-PORTE DU PAYS D'AUGE	TPU	4 625	4 927	4 730	1,1 %	1 233
TOTAL		184 475	194 565	201 597	4,5 %	1 302

Source : DGFIP

REMARQUE : pour l'étude et la nécessité d'effectuer des regroupements, les bases intercommunales d'une commune sont supposées égales aux bases communales, en cas de fiscalité additionnelle.

Or, dans les faits, chaque collectivité votant ses propres exonérations (ex : pour l'aménagement du territoire), les bases peuvent être différentes.

INDICATEURS

▷ Bases de TP en 2007 (part relative) :

- CC Lisieux-P. d'Auge : **33 %**
- CC Cœur Côte Fleurie : **16 %**
- CC Pays Honfleur : **15 %**

▷ Bases par habitant en 2007 :

- Pays d'Auge : **1 302 €/hab.**
- CC Lisieux-Pays d'Auge : **1 752 €/hab.**
- CC Pays Honfleur : **1 679 €/hab.**
- CC Cambremer : **308 €/hab.**
- Calvados : **1 458 €/hab.**

▷ Produit par habitant en 2007 :

- Pays d'Auge : **157 €/hab.**
- CC Lisieux-Pays d'Auge : **216 €/hab.**
- CC Pays Honfleur : **246 €/hab.**
- CC Copadoz : **28 €/hab.**
- Calvados : **157 €/hab.**

▷ Taux Moyens pondérés 2007 :

- Pays d'Auge : **12,6 %**
- CC Lisieux-Pays d'Auge : **12,3 %**
- CC Pays Honfleur : **14,9 %**
- CC Moyaux Porte du Pays d'Auge : **8,8 %**
- Calvados : **13,6 %**

Les communautés de communes de Lisieux Pays d'Auge, Cœur Côte Fleurie, Blangy-Pont l'Évêque et des Trois Rivières connaissent une évolution proche de la moyenne du périmètre.

Pour la CC du Pays de Honfleur, la commune d'Honfleur a voté l'exonération « aménagement du territoire », exonération non reprise par la communauté de communes. Il en résulte un différen-

tiel d'évolution puisque les fins d'exonération 2007 profitent à la commune d'Honfleur alors que les bases en cause étaient déjà intégrées dans celles de la communauté de communes en 2005.

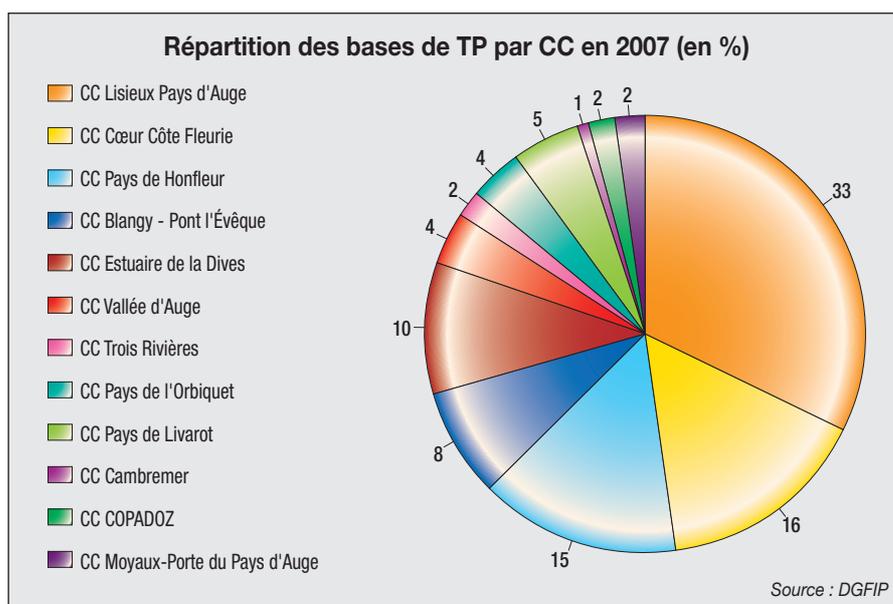
Sur la période, la plus forte augmentation a été enregistrée par la CC de la Vallée d'Auge (+ 12,5 %) et plus particulièrement sur le territoire de la commune de Mézidon.

Les bases des communautés de communes du Pays de l'Orbiquet et de Cambremer n'évoluent pas ou très peu.

Le montant des bases rapporté à l'habitant est le plus élevé sur le périmètre des CC de Lisieux Pays d'Auge et du Pays de Honfleur (1 752 €/hab. et 1 679 €/hab. en 2007) ; il est le plus faible sur celui de la CC de Cambremer (308 €/hab.).

EN 2007, LES BASES DE 5 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES REPRÉSENTENT 82 % DES BASES, CELLES DES 7 AUTRES 18 %

Les bases des trois communautés de communes Lisieux Pays d'Auge, Cœur Côte Fleurie et Pays de Honfleur représentent 64 % des bases du périmètre d'étude pour 50 % de la population regroupée. Avec celles des CC de Blangy-Pont-l'Évêque et de l'Estuaire de la Dives, cette proportion atteint 82 % pour 68 % de la population et, à contrario, les bases des 7 autres communautés de communes ne représentent que 18 % pour 32 % de la population.



LE PRODUIT DE LA TP ENREGISTRE UNE PROGRESSION DE 4,9 % SUR L'ENSEMBLE DU PÉRIMÈTRE

Évolution des produits de TP (Données cumulées : communes + communautés de communes)

Produit en milliers d'euros	2005	2006	2007	Progression moyenne annuelle 2005/2007	Produit/habitant 2007
CC LISIEUX PAYS D'AUGE	7 481	7 949	8 209	4,8%	216
CC COEUR CÔTE FLEURIE	3 600	3 942	4 049	6,1%	180
CC PAYS D'HONFLEUR	3 831	3 988	4 115	3,6%	246
CC BLANGY-PONT-L'ÉVÊQUE	1 291	1 352	1 424	5,0%	94
CC DE L'ESTUAIRE DE LA DIVES	2 381	2 367	2 535	3,2%	190
CC DE LA VALLEE D'AUGE	476	615	658	17,6%	58
CC LES TROIS RIVIÈRES	482	530	524	4,3%	55
CC DU PAYS DE L'ORBIQUET	1 011	985	1 011	0,0%	128
CC DU PAYS DE LIVAROT	768	866	904	8,5%	138
CC DE CAMBREMER	279	310	308	5,1%	61
CC COPADOZ	125	135	150	9,5%	28
CC MOYEAUX-PORTE DU PAYS D'AUGE	380	405	418	4,9%	109
TOTAL	22 104	23 444	24 305	4,9%	157

REMARQUE : à la différence des bases, le produit de TP est le cumul des produits communaux avec ceux perçus par les EPCI (FA, TPU, TPZ).

Il tient compte des différents régimes d'exonérations votés par les collectivités.

Source : DGFIP

Le produit de TP connaît la plus forte progression sur le territoire de la CC de la Vallée d'Auge (commune de Mézidon). Les taux d'évolution des autres communautés de communes sont variables,

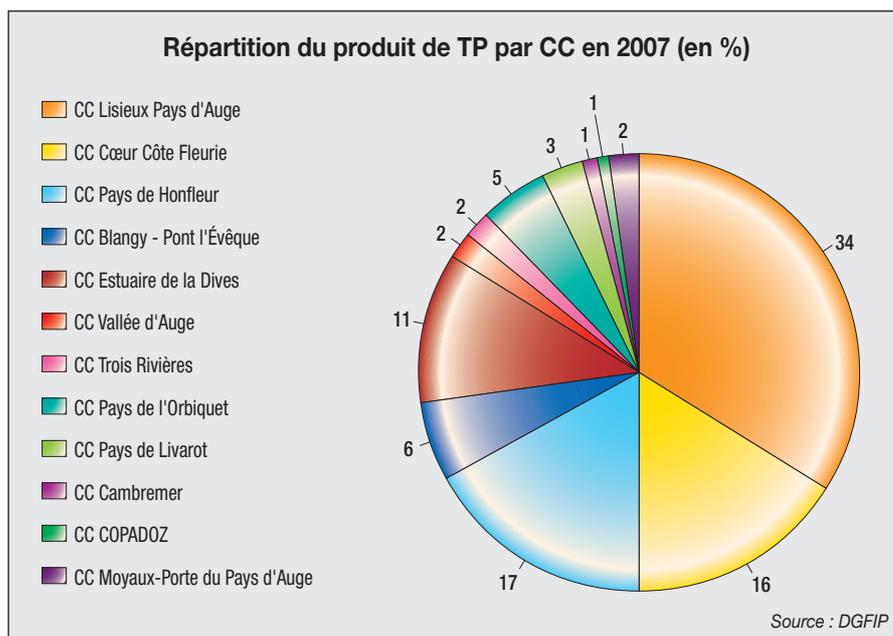
proches de l'évolution des bases pour les CC de Lisieux Pays d'Auge, de l'Estuaire de la Dives, de Blangy-Pont-l'Évêque, de Livarot, des Trois Rivières, plus élevés sur le périmètre

de communautés de communes où les taux d'imposition ont progressé (CC Cœur Côte Fleurie, CC Copadoz, CC de Cambremer, CC de Moyaux-Porte du Pays d'Auge).

En €/habitant, le produit est le plus élevé sur le périmètre de la CC du Pays de Honfleur (226 €/hab.) et sur celui de la CC Lisieux Pays d'Auge (216 €/hab.) ; il est le plus faible sur celui de la CC COPADOZ (28 €/hab.).

EN 2007, LE PRODUIT DE 5 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES REPRÉSENTE 84 % DES BASES, CELLES DES 7 AUTRES 16 %

Comparée aux bases, la concentration du produit perçue est légèrement supérieure sur les 5 communautés de communes les plus importantes (84 % contre 82 %) et moindre pour les 7 autres (16 % au lieu de 18%) en raison de taux de fiscalité plus élevés sur les premières.



DE 2005 À 2007, LE TAUX DE TP EST RESTÉ STABLE SUR 6 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES À TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE. IL AUGMENTE FORTEMENT SUR LA CC DE LA VALLÉE D'AUGE ET DE MOYEAUX-PORTE DU PAYS D'AUGE (+ 4,5 % ET + 3,7 % EN MOYENNE ANNELLE)

**Évolution du TMP de TP ou du taux de TPU
(Données cumulées communes + communautés de communes)**

	TMP ou TPU 2005	TMP ou TPU 2006	TMP ou TPU 2007	Évolution 2005/07
CC LISIEUX PAYS D'AUGE	12,34 %	12,34 %	12,34 %	0,0 %
CC COEUR CÔTE FLEURIE	12,85 %	13,19 %	13,24 %	1,5 %
CC DU PAYS D'HONFLEUR	14,67 %	14,73 %	14,91 %	0,8 %
CC BLANGY-PONT L'ÉVÊQUE	8,92 %	8,92 %	8,92 %	0,0 %
CC ESTUAIRE DE LA DIVES	12,49 %	12,49 %	12,49 %	0,0 %
CC DE LA VALLÉE D'AUGE	8,36 %	9,14 %	9,14 %	4,5 %
CC LES TROIS RIVIÈRES	10,69 %	10,69 %	10,69 %	0,0 %
CC PAYS DE L'ORBQUET	11,56 %	11,56 %	11,56 %	0,0 %
CC DU PAYS DE LIVAROT	9,28 %	9,28 %	9,28 %	0,0 %
CC COPADOZ	9,84 %	9,88 %	9,93 %	0,5 %
CC DE CAMBREMER	8,88 %	9,10 %	9,23 %	1,9 %
CC MOYEAUX-PORTE DU PAYS D'AUGE	8,22 %	8,22 %	8,84 %	3,7 %
MOYENNE GÉNÉRALE	11,98 %	12,06 %	12,06 %	0,3 %

Source : DGFIP

DÉFINITION

Le **taux moyen pondéré** est calculé en prenant en compte l'ensemble des produits de la TP (communes + communautés de communes) sur le périmètre, rapporté à l'ensemble des bases.

Le taux moyen pondéré (TMP) des communautés de communes à fiscalité additionnelle augmente également mais dans une moindre mesure.

En 2007, le taux le plus élevé est constaté sur le périmètre de la CC du Pays de Honfleur (TPM de 14,9 avec un taux global de 16,5 % pour la ville d'Honfleur).

Le taux moyen du périmètre étudié s'établit à 12,06 % et le taux le plus bas est constaté sur la CC de Moyaux-Porte du Pays d'Auge malgré la forte augmentation enregistrée sur la période.

COMPARAISON DES BASES, PRODUITS ET TAUX DE TP DU PAYS D'AUGE AVEC LES MOYENNES DÉPARTEMENTALES ET NATIONALES

Le tableau ci-dessous compare les principales données 2007 du Pays d'Auge avec les moyennes nationales et départementales de la région.

Globalement, les ratios « bases/habitant », et « produits/habitant » ainsi que le taux moyen d'imposition sont inférieurs aux données nationales et du département du Calvados.

Les résultats sont très variables d'une communauté de communes à l'autre.

Les communautés de communes de Lisieux-Pays d'Auge, du Pays de Honfleur, de l'Estuaire de la Dives et Cœur Côte Fleurie obtiennent un produit par habitant supérieur à la moyenne grâce à des bases par habitant également supérieures à cette moyenne et,

dans certains cas, une pression fiscale plus forte.

Comparés aux valeurs de références, les ratios sont inférieurs pour les communautés de communes de la Vallée d'Auge, des Trois rivières, Copadoz et Cambremer.

Quelques comparaisons des données de TP 2007

	Bases / Hab	Produit / Hab	TMP
CC LISIEUX PAYS D'AUGE	1 752	216	12,34 %
CC COEUR CÔTE FLEURIE	1 361	180	13,24 %
CC DU PAYS D'HONFLEUR	1679	246	14,91 %
CC BLANGY-PONT L'ÉVÊQUE	1 056	94	8,92 %
CC ESTUAIRE DE LA DIVES	1 523	190	12,49 %
CC DE LA VALLÉE D'AUGE	635	58	9,14 %
CC LES TROIS RIVIÈRES	511	55	10,69 %
CC PAYS DE L'ORBQUET	1 109	128	11,56 %
CC DU PAYS DE LIVAROT	1 490	138	9,28 %
CC COPADOZ	308	61	9,93 %
CC DE CAMBREMER	611	28	9,23 %
CC MOYAUX-PORTE DU PAYS D'AUGE	1 233	109	8,84 %
MOYENNE PAYS D'AUGE	1 302	157	12,06 %
CALVADOS	1458	197	13,6 %
ORNE	1341	129	9,6 %
MANCHE	2404	217	9,0 %
MOYENNES NATIONALES	1666	263	15,8 %

Source : DGFIP

La fiscalité directe locale sur les ménages

La fiscalité sur les ménages regroupe la taxe d'habitation (TH), la taxe sur le foncier bâti (FB) et la taxe sur le foncier non bâti (FNB).

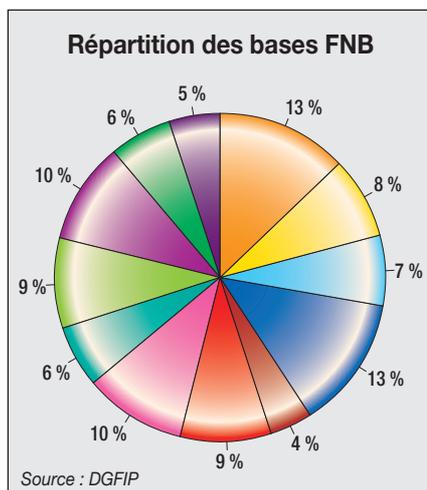
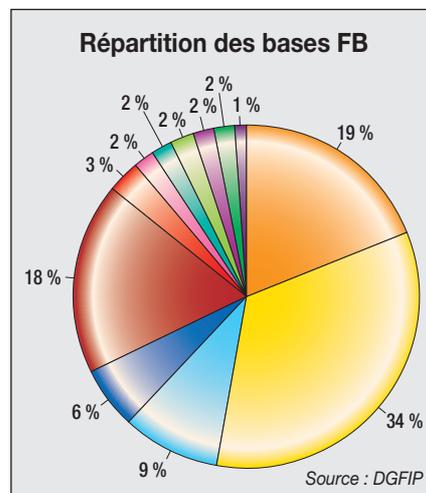
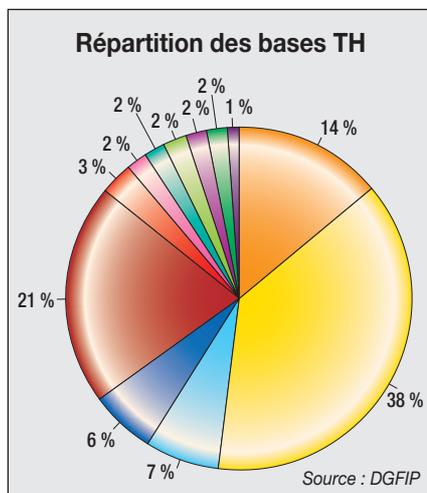
La taxe d'habitation progresse à un rythme légèrement supérieur à celui du foncier bâti.

Sur la période, l'évolution de la pression fiscale n'est pas homogène sur le périmètre étudié.

Globalement, le montant des bases par habitant se situe plutôt dans la fourchette haute des moyennes nationales et départementales de la région.

Toutefois, la répartition des ressources est très inégale sur le territoire, les communes du littoral apparaissant comme les plus favorisées.

LES BASES DE TAXE D'HABITATION ET DE FONCIER BÂTI SONT LES PLUS IMPORTANTES SUR LE PÉRIMÈTRE DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU LITTORAL. À CONTRARIO, LA PART DU FONCIER NON BÂTI Y EST PROPORTIONNELLEMENT PLUS FAIBLE.



INDICATEURS

▷ Évolution moyenne des bases 2005-2007 :

- TH : + 3,8 %
- FB : + 3,2 %
- FNB : - 7,3 %

▷ Taux moyen pondéré d'imposition (TMP) :

- 2005 : 14,3 %
- 2007 : 14,4 %

▷ Évolution moyenne du produit 2005-2007 :

- TH : + 4,4 %
- FB : + 3,8 %
- FNB : - 5,9 %
- 3 taxes : + 3,4 %

▷ Bases TH/hab. en 2007 :

- Pays d'Auge : 1 495 €
- Calvados : 1 117 €
- France : 1 133 €

▷ Bases FB/hab. en 2007 :

- Pays d'Auge : 1 086 €
- Calvados : 813 €
- France : 1 085 €

Bases communales en milliers d'euros

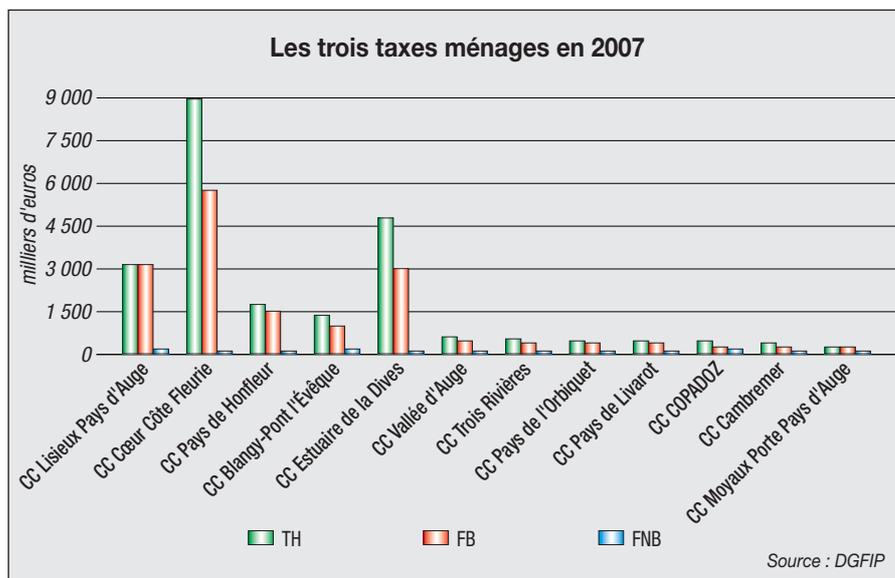
	Taxe habitation 2005	Foncier bâti 2005	Foncier non bâti 2005	Taxe habitation 2007	Foncier bâti 2007	Foncier non bâti 2007	TH Évolution moyenne 2007/2005	FB Évolution moyenne 2007/2005	FNB Évolution moyenne 2007/2005
CC LISIEUX PAYS D'AUGE	29 453	29 731	1 936	31 472	31 506	1 679	3,4 %	2,9 %	- 6,9 %
CC COEUR CÔTE FLEURIE	84 055	54 291	1 099	89 596	57 727	1 030	3,2 %	3,1 %	- 3,2 %
CC PAYS D'HONFLEUR	15 020	14 010	991	16 999	4 915	847	6,4 %	3,2 %	- 7,6 %
CC BLANGY-PONT-L'ÉVÊQUE	12 496	9 260	1 981	13 731	9 961	1 707	4,8 %	3,7 %	- 7,2 %
CC DE L'ESTUAIRE DE LA DIVES	44 431	27 963	605	47 622	29 829	562	3,5 %	3,3 %	- 3,6 %
CC DE LA VALLÉE D'AUGE	5 790	4 281	1 369	6 320	4 534	1 153	4,5 %	2,9 %	- 8,2 %
CC LES TROIS RIVIÈRES	5 071	3 981	1 499	5 554	4 138	1 253	4,6 %	1,9 %	- 8,5 %
CC DU PAYS DE L'ORBIQUET	4 610	3 927	923	4 954	4 195	785	3,7 %	3,4 %	- 7,8 %
CC DU PAYS DE LIVAROT	4 364	3 827	1 324	4 762	4 085	1 116	4,5 %	3,3 %	- 8,2 %
CC DE CAMBREMER	3 908	2 443	1 585	4 298	2 679	1 327	4,9 %	4,7 %	- 8,5 %
CC COPADOZ	3 814	2 571	955	4 141	2 777	800	4,2 %	3,9 %	- 8,4 %
CC MOYEAUX PORTE DU PAYS D'AUGE	2 408	2 024	687	2 660	2 193	588	5,1 %	4,1 %	- 7,5 %
TOTAL	215 420	158 310	14 952	232 109	168 542	12 846	3,8 %	3,2 %	- 7,3 %

Source : DGFIP

Ainsi les deux communautés de communes, Cœur Côte Fleurie (Deauville, Trouville, Villers-sur-Mer) et Estuaire de la Dives (Cabourg, Houlgate) regroupent 59 % des bases de taxe d'habitation et 52 % des bases de foncier bâti.

Avec la communauté de communes de Lisieux Pays d'Auge (Lisieux, ville centre du périmètre), celle du Pays d'Honfleur et celle de Blangy-Pont-l'Évêque, ce sont 86 % des bases de taxe d'habitation et de foncier bâti qui sont concentrées sur cinq des douze communautés de communes.

Les bases de foncier non bâti sont réparties de façon plus homogène entre les différentes intercommunalités si l'on exclut le paramètre population.



Bases communales en euros par habitant

	Taxe habitation 2007	Foncier bâti 2007	Foncier non bâti 2007
CC LISIEUX PAYS D'AUGE	829	830	44
CC COEUR CÔTE FLEURIE	3 981	2 565	46
CC PAYS D'HONFLEUR	1 015	890	51
CC BLANGY-PONT-L'ÉVÊQUE	908	659	113
CC DE L'ESTUAIRE DE LA DIVES	3 573	2 238	42
CC DE LA VALLÉE D'AUGE	557	400	102
CC LES TROIS RIVIÈRES	579	431	131
CC DU PAYS DE L'ORBIQUET	628	532	99
CC DU PAYS DE LIVAROT	728	625	171
CC DE CAMBREMER	812	506	251
CC COPADOZ	815	547	158
CC MOYEAUX PORTE DU PAYS D'AUGE	693	572	153
TOTAL	1 495	1 086	83

Source : DGFIP

En revanche, la prise en compte de ce paramètre conduit à constater une plus grande disparité entre les intercommunalités (de 42 €/hab. pour la CC de l'Estuaire de la Dives à 251 €/hab. pour celle de Cambremer).

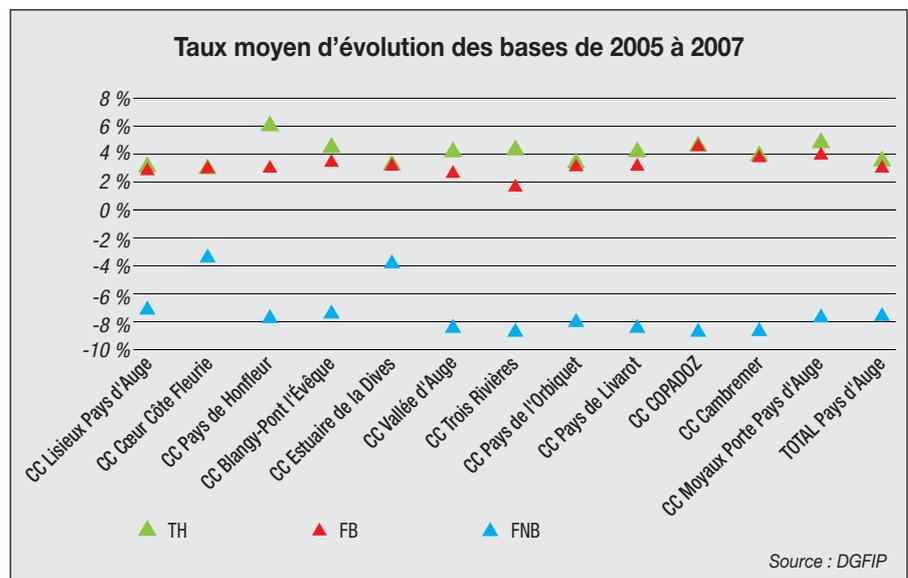
Pour la taxe d'habitation et le foncier bâti, la répartition reste inégale sur le périmètre d'étude au niveau des ratios par habitant. Ils sont les plus élevés sur le périmètre des CC Cœur Côte Fleurie et Estuaire de la Dives.

**POUR LA MOITIÉ DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES, LES BASES DE LA TAXE D'HABITATION ONT ÉVOLUÉ PLUS RAPIDEMENT ENTRE 2005 ET 2007 QUE CELLES DU FONCIER BÂTI.
LES BASES DU FONCIER NON BÂTI BAISSENT EN RAISON DE L'EXONÉRATION PARTIELLE DE 20 % DES TERRES AGRICOLES VOTÉE EN LOI DE FINANCES 2006.**

La fourchette d'évolution va de + 1,9 % en moyenne annuelle pour la taxe du foncier bâti de la CC des Trois Rivières à + 6,4 % pour la taxe d'habitation du Pays d'Honfleur (avec + 11,7 % par an pour la commune de la Rivière-Saint-Sauveur).

Globalement sur le périmètre, la taxe d'habitation progresse en moyenne annuelle de 3,8 % et le foncier bâti de 3,2 %.

Les bases du foncier non bâti baissent en moyenne de 7,3 % avec une évolution différenciée pour les communautés de communes où le foncier bâti est prédominant (CC Cœur Côte Fleurie : - 3,6 %, CC Estuaire de la Dives : - 3,2 %).



LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU PÉRIMÈTRE ONT OPTÉ POUR DES RÉGIMES FISCAUX DIFFÉRENTS

Les communautés de communes de Lisieux Pays d'Auge, Estuaire de la Dives, Pays de Livarot et celle des Trois Rivières ont opté pour le régime de la taxe professionnelle unique (TPU). Les taxes sur les ménages ne sont perçues que par les communes du territoire.

Les communautés de Blangy-Pont l'Évêque, de la Vallée d'Auge, de Moyaux-Porte du Pays d'Auge et celle

de l'Orbiquet ont également opté pour la TPU mais y ont adjoint une fiscalité sur les ménages (fiscalité mixte : seule la communauté de communes perçoit la taxe professionnelle mais les trois taxes ménages sont perçues par les communes et la structure intercommunale).

Les communautés de Cœur Côte Fleurie, du Pays de Honfleur, COPADOZ et de Cambremer ont choisi le régime de

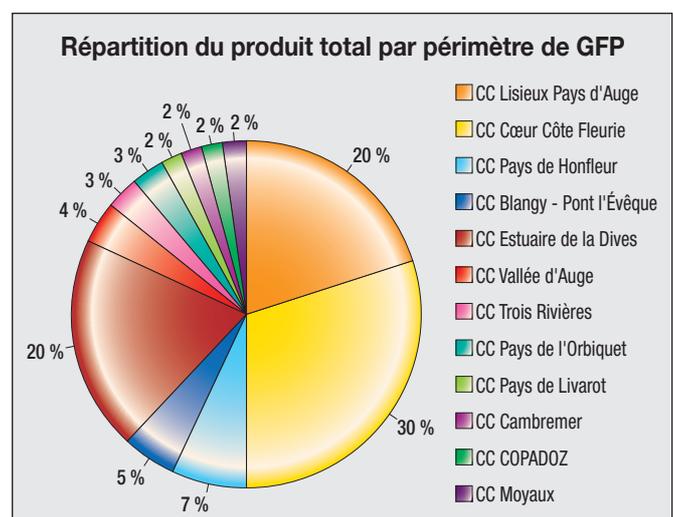
la fiscalité additionnelle. Pour chacune des quatre taxes, chaque collectivité, commune ou communauté de communes, vote le produit fiscal nécessaire à l'équilibre de son budget (après prise en compte du produit de TP à percevoir en taxe professionnelle de zone (TPZ) pour la CC du Pays de Honfleur) et le répartit entre les quatre taxes dans le respect de la réglementation.

70 % DU PRODUIT DES « IMPÔTS MÉNAGES » DU PAYS D'AUGE SONT PERÇUS SUR LE PÉRIMÈTRE DES TROIS COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DE CŒUR CÔTE FLEURIE, LISIEUX-PAYS D'AUGE ET ESTUAIRE DE LA DIVES.

A contrario, 7 communautés de communes sur 12 ne perçoivent globalement que 18 % du produit du périmètre.

Comme pour les bases, le produit de la taxe d'habitation a progressé sur la période au même rythme ou plus rapidement que celui du foncier bâti, sauf pour la communauté de communes du Pays de l'Orbiquet qui a été créée au 1^{er} janvier 2006. Sur le territoire de cette communauté, la commune de La Vespière a baissé ses taux ménages en 2006 et dans une proportion plus importante pour la TH (de 11,65 % en 2005 à 6,80 % en 2006 contre respectivement de 24,81 % à 23,41 % pour le FB).

L'exonération de 20 % des terres agricoles, votée en 2006, a pour conséquence une réduction entre 2005 et 2007 du produit du foncier non bâti de 2,4 % à 8 % selon les périmètres des intercommunalités pour une moyenne annuelle globale proche de - 6 %.



Produits communaux et GFP cumulés, en milliers d'euros

	Taxe habitation 2005	Foncier bâti 2005	Foncier non bâti 2005	TH Bases notifiées 2007	Foncier bâti 2007	Foncier non bâti 2007	TH Évolution moyenne 2007/2005	FB Évolution moyenne 2007/2005	FNB Évolution moyenne 2007/2005
CC LISIEUX PAYS D'AUGE	3 438	7 357	475	3 670	7 783	423	3,3 %	2,9 %	- 5,5 %
CC CŒUR CÔTE FLEURIE	6 377	10 139	295	6 956	11 041	281	4,4 %	4,4 %	- 2,4 %
CC PAYS D'HONFLEUR	1 181	2 476	234	1 341	2 632	201	6,5 %	3,1 %	- 7,4 %
CC BLANGY-PONT-L'ÉVÊQUE	900	1 511	384	1 006	1 639	342	5,8 %	4,2 %	- 5,7 %
CC ESTUAIRE DE LA DIVES	4 374	6 392	127	4 707	6 842	119	3,7 %	3,5 %	- 3,1 %
CC VALLÉE D'AUGE	717	952	383	813	1 047	346	6,5 %	4,9 %	- 4,9 %
CC DES TROIS RIVIÈRES	690	909	413	759	953	356	4,9 %	2,4 %	- 7,1 %
CC PAYS DE L'ORBIQUET	472	930	247	491	1 002	208	1,9 %	3,8 %	- 8,1 %
CC PAYS DE LIVAROT	347	747	314	390	817	272	5,9 %	4,6 %	- 6,9 %
CC CAMBREMÉR	322	402	326	368	457	284	6,9 %	6,6 %	- 6,6 %
CC COPADOZ	335	472	185	373	521	158	5,5 %	5,1 %	- 7,4 %
CC MOYAUX	275	384	207	321	438	185	8,1 %	6,8 %	- 5,6 %
TOTAL	19 428	32 671	3 590	21 195	35 172	3 178	4,4 %	3,8 %	-5,9%
PRODUIT TOTAL 3 TAXES		55 689			59 545			3,4 %	

Source : DGFIP

Le ratio du produit par habitant montre une certaine disparité sur le périmètre d'étude. De plus de 800 euros pour la CC Cœur Côte fleurie, il se situe aux alentours de 200 euros pour une majorité de communes et s'élève à 384 euros en moyenne sur le périmètre d'étude.

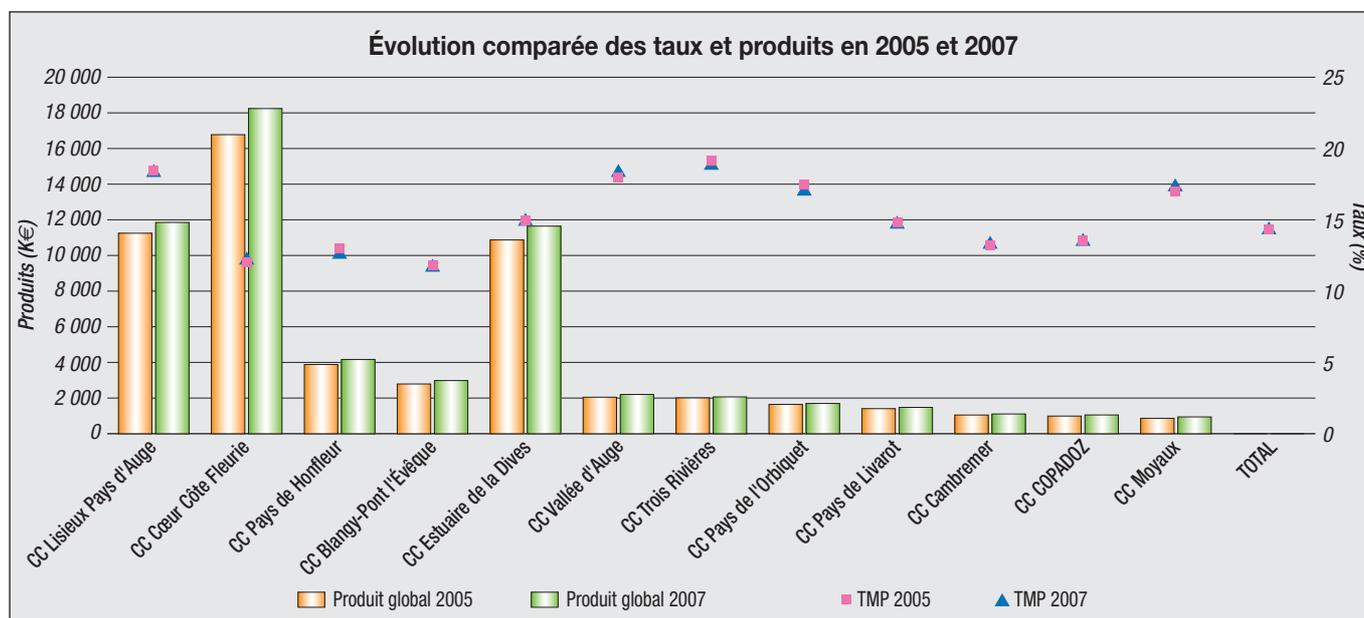
Sur le périmètre de trois communautés de communes, le taux moyen pondéré (TMP) reste stable. Sur trois autres, il diminue (Honfleur, grâce à la forte augmentation des bases, et l'Orbiquet, conséquence de la baisse des taux sur La Vespière). Enfin, il augmente de 0,1 à 0,5 point sur les six dernières (pour la CC de Moyaux, de 0,5 point en raison de l'instauration de la fiscalité mixte sans baisse de taux dans les communes).

Définition du TMP (cf. page suivante)

Produits et taux moyens pondérés

Données cumulées C+GFP Trois taxes ménages en K€	Produit Global 2005	Produit Global 2007	Produit € / Hab. 2007	TMP 2005	TMP 2007
CC LISIEUX PAYS D'AUGE	11 270	11 876	313	18,4 %	18,4 %
CC CŒUR CÔTE FLEURIE	16 812	18 278	812	12,0 %	12,3 %
CC PAYS D'HONFLEUR	3 892	4 174	249	13,0 %	12,7 %
CC BLANGY-PONT-L'ÉVÊQUE	2 795	2 987	198	11,8 %	11,8 %
CC ESTUAIRE DE LA DIVES	10 893	11 669	875	14,9 %	15,0 %
CC VALLÉE D'AUGE	2 051	2 207	195	17,9 %	18,4 %
CC DES TROIS RIVIÈRES	2 012	2 068	216	19,1 %	18,9 %
CC PAYS DE L'ORBIQUET	1 649	1 701	216	17,4 %	17,1 %
CC PAYS DE LIVAROT	1 408	1 479	226	14,8 %	14,8 %
CC CAMBREMÉR	1 050	1 109	210	13,2 %	13,4 %
CC COPADOZ	991	1 053	207	13,5 %	13,6 %
CC MOYAUX	866	944	246	16,9 %	17,4 %
PRODUIT TOTAL 3 TAXES	57 694	59 545	384	14,3 %	14,4 %

Source : DGFIP



Source : DGFIP

DÉFINITION

TMP (taux moyen pondéré) impôts « ménages » = somme des produits TH-FB-FNB / somme des bases TH-FB-FNB. Il mesure la pression fiscale moyenne des trois taxes.

COMPARAISON DES BASES ET TAUX DU PAYS D'AUGE AVEC LES MOYENNES DÉPARTEMENTALES ET NATIONALES

Parmi les quatre éléments de comparaison retenus, les ratios de bases par habitant de la taxe d'habitation et du foncier bâti, calculés sur l'ensemble du périmètre d'étude, sont proches des ratios nationaux et celui du foncier bâti est supérieur au ratio départemental correspondant du Calvados. Ce résultat est la conséquence des montants élevés constatés sur les communes du littoral.

Pour ce qui est du montant par habitant des bases de foncier non bâti, la situation est plus proche de celle de la Manche et de l'Orne, un certain nombre de collectivités du périmètre étudié ayant des bases importantes en ce domaine.

Pour les taux d'imposition, globalement, le Pays d'Auge enregistre un taux moyen d'imposition de la taxe d'habi-

tation inférieur aux quatre moyennes de référence, un taux de foncier bâti proche de celui de l'Orne, supérieur à la moyenne nationale mais inférieur aux ratios du Calvados et de la Manche ;

enfin, un taux de foncier non bâti parmi les moins élevés.

Globalement, la pression fiscale sur les ménages n'est pas des plus élevées.

Comparaison 2007 au niveau national et régional

2007 - Données cumulées Communes et GFP	Pays d'Auge	Moyennes			
		Nationales	Calvados	Manche	Orne
BASES EN EUROS / HABITANT					
Taxe d'habitation	1495	1133	1117	726	717
Foncier bâti	1086	1085	813	747	632
Foncier non bâti	83	29	57	78	98
TAUX MOYEN (%)					
Taxe d'habitation	9,1	14,5	11,6	13,7	11,7
Foncier bâti	20,9	18,6	23,4	22,75	20,8
Foncier non bâti	23,6	44,4	29,7	38,1	33,9

Source : DGFIP

Les impôts des ménages

MÉTHODE

Les données présentées fournissent une image de la taxation des revenus de l'année N à la date du 31 décembre N+1. Cette situation reflète l'ensemble des déclarations d'impôt sur le revenu de l'année N, taxées tout au long de l'année N+1, ainsi que les impositions supplémentaires suite à un contrôle fiscal et les dégrèvements accordés au cours de l'année N+1.

Pour l'impôt sur le revenu, la statistique porte sur l'ensemble des foyers fiscaux taxés (une déclaration 2042 compte pour un foyer fiscal quelle que soit la taille du ménage, personne seule ou couple avec des enfants). Ainsi, en cas de mariage, trois déclarations étant souscrites (une pour la période commune et une pour chacun des époux pour

la période antérieure au mariage), trois foyers fiscaux seront décomptés.

Pour l'ISF, le foyer fiscal est différent de celui retenu pour l'impôt sur le revenu. En effet, est pris en compte le patrimoine du concubin mais pas celui des autres personnes pouvant être comptées à charge à l'impôt sur le revenu, comme les enfants majeurs rattachés. En outre, les époux sont soumis séparément à l'ISF sur leurs patrimoines respectifs (et sur celui de leurs enfants mineurs dont ils ont l'administration légale des biens),

- s'ils sont mariés sous le régime de la séparation de biens et ne vivent pas sous le même toit,

- s'ils sont en instance de séparation de corps ou de divorce et autorisés à avoir des résidences séparées.

INDICATEURS

Évolution des revenus des foyers fiscaux entre 2004 et 2006 :

- Pays d'Auge : + 8,35 %
- Calvados : + 7,17 %

Évolution des réclamations gracieuses :

- Pays d'Auge : - 2,9 %
- Calvados : + 17,9 %

REVENUS DES MÉNAGES : UNE DYNAMIQUE POSITIVE PORTE LE PAYS D'AUGE AU NIVEAU DE L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT

Les données restituées ont été collectées à l'issue des traitements de l'impôt sur le revenu effectués en N+1.

Les revenus imposables des ménages

	Année de revenus	Nombre de foyers fiscaux	Revenus imposables de l'ensemble des foyers fiscaux	Impôt net	Nombre de foyers fiscaux imposables	Revenus imposables des foyers fiscaux imposables
Pays d'Auge	2004	85 416	1 293 197 786 €	93 750 117 €	39 609	977 626 390 €
	2005	87 235	1 339 211 156 €	96 968 801 €	41 337	1 019 192 618 €
	2006	88 502	1 401 242 892 €	102 119 562 €	43 565	1 079 504 722 €
Calvados	2004	359 851	5 577 017 702 €	392 450 772 €	179 254	4 325 686 734 €
	2005	365 317	5 789 036 538 €	409 114 510 €	184 676	4 521 279 510 €
	2006	368 631	5 976 882 292 €	418 348 505 €	193 410	4 715 728 579 €
Poids du territoire dans le département	2004	23,74 %	23,19 %	23,89 %	22,10 %	22,60 %
	2005	23,88 %	23,13 %	23,70 %	22,38 %	22,54 %
	2006	24,01 %	23,44 %	24,41 %	22,52 %	22,89 %

Source : Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique - Site : www.impots.gouv.fr

Les foyers fiscaux du Pays d'Auge représentent quasiment la même part à la fois en nombre et en montant global des revenus imposables (24,01 % et 23,44 % en 2006) sur le territoire du département.

Dans le même temps, le nombre de ces foyers fiscaux a d'ailleurs augmenté de 3,61 % entre 2004 et 2006, les seuls foyers fiscaux imposables progressant pour leur part de 9,99 %.

La croissance des revenus imposables est aussi légèrement supérieure à celle du département sur la même période, pour l'ensemble des contribuables (+ 8,35 % contre 7,17 % pour le Calvados), et plus particulièrement pour les foyers imposables (+ 10,42 % contre 9,02 %).

Le revenu moyen en 2006 d'un foyer imposable s'élève à 24 779,17 € pour 7 159,76 € dans un foyer non imposable,

soit à un niveau presque identique au département (respectivement 24 382,03 € et 7 197,50 €). Cependant, ceci résulte d'une différence d'évolution un peu plus marquée au sein du Pays d'Auge : le revenu moyen d'un foyer non imposable y a augmenté de 1,95 % et celui d'un foyer imposable de 0,39 %, tandis que les progressions constatées pour le Calvados sont plus rapprochées (1,04 % et 0,78 %).

Les revenus imposables par nature

	Année de revenus	Nombre de foyers fiscaux	Traitements et salaires		Retraites et pensions	
			Nombre de foyers concernés	Montant	Nombre de foyers concernés	Montant
Pays d'Auge	2004	85 416	53 057	1 009 620 244 €	29 392	462 166 726 €
	2005	87 235	54 067	1 056 788 564 €	30 672	496 656 678 €
	2006	88 502	55 039	1 094 883 443 €	32 023	533 920 484 €
Calvados	2004	359 851	240 228	4 901 053 930 €	111 072	1 767 691 397 €
	2005	365 317	243 156	5 078 737 478 €	114 693	1 883 164 480 €
	2006	368 631	246 109	5 225 623 046 €	120 008	2 020 580 416 €
Poids du territoire dans le département	2004	23,74 %	22,09 %	20,60 %	26,46 %	26,15 %
	2005	23,88 %	22,24 %	20,81 %	26,74 %	26,37 %
	2006	24,01 %	22,36 %	20,95 %	26,68 %	26,42 %

Source : Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique - Site : www.impots.gouv.fr

62,19 % des foyers fiscaux du Pays d'Auge comprennent au moins un salarié en 2006, tandis qu'ils sont 66,76% au niveau départemental. En revanche 36,18 % d'entre eux comptent au moins un retraité (32,56 % dans le Calvados). Le nombre de ce type de foyer fiscal a augmenté de 8,95 % entre

2004 et 2006 dans le Pays d'Auge, faisant croître la masse des pensions et retraites de 15,53 %.

Néanmoins, le revenu moyen d'un ménage ayant au moins un salarié demeure supérieur à celui d'un foyer fiscal comportant au moins un retraité, à la fois sur le territoire (19 892,87 €

pour 16 673,03 €) et sur l'ensemble du département (21 232,96 € contre 16 837,05 €). Cependant, le revenu moyen issu des traitements et salaires a progressé sur le territoire de 4,54 % entre 2004 et 2006, contre 6,03 % pour les revenus issus des pensions et retraites.

IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE : LE NOMBRE DE FOYERS FISCAUX ASSUJETTIS PROGRESSE DE 44,35 % DANS LE PAYS D'AUGE ENTRE 2005 ET 2007

Les personnes physiques disposant d'un patrimoine taxable d'une valeur

nette supérieure à 760 000 € sont soumis à l'obligation de déclarer au titre

de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF).

L'imposition des personnes physiques à l'ISF

Centre des impôts	2005		2006		2007	
	Nombre de foyers fiscaux	Montant des droits	Nombre de foyers fiscaux	Montant des droits	Nombre de foyers fiscaux	Montant des droits
Lisieux	282	1 423 435 €	338	1 694 687 €	425	2 070 125 €
Pont l'Évêque	122	500 256 €	158	647 493 €	180	742 974 €
Trouville	543	4 490 119 €	636	4 795 343 €	762	5 939 428 €
TOTAL	947	6 413 810 €	1 132	7 137 523 €	1 367	8 752 927 €
Département	3 233	19 787 915 €	3 781	22 744 229 €	4 476	27 498 368 €

Source : Direction des Services Fiscaux du Calvados

En 2007, 30,5 % des foyers calvadois soumis à l'Impôt de Solidarité sur la Fortune sont domiciliés fiscalement dans le Pays d'Auge.

Pour le département, ce nombre de foyers fiscaux soumis à l'ISF évolue de manière analogue au montant de l'impôt lui-même (respectivement + 38,45 % et

+ 38,97 %). En revanche, le nombre de foyers concernés sur le Pays d'Auge a augmenté de 44,35 %, mais le montant d'ISF acquitté a progressé de 36,47 % seulement.

Le montant moyen par foyer diminue entre 2005 et 2007 sur l'ensemble du Pays d'Auge (- 5,46 %), tandis qu'il est

stable à l'échelle du Calvados ; il reste néanmoins supérieur dans le territoire (6 403,02 €) rapporté au département (6 143,51 €) en 2007.

RÉCLAMATIONS GRACIEUSES : LE PAYS D'AUGE CONNAÎT UNE ÉVOLUTION SINGULIÈRE

MÉTHODE

Pour des raisons d'homogénéité, les données collectées correspondent à l'ensemble des réclamations gracieuses reçues aux différents niveaux :

La forte progression des réclamations gracieuses entre 2004 et 2005 est liée à l'intégration par les services fiscaux de la redevance audiovisuelle dans la taxe d'habitation. En outre, les conditions d'exonération de cette redevance sont assez restrictives, obligeant les particuliers à déposer des demandes gracieuses. Aussi cette modification a-t-elle engendré une hausse identique de l'ordre de 16 % sur l'ensemble des territoires d'une année sur l'autre.

Néanmoins, à partir de 2006, l'évolution à la hausse des réclamations a été moins rapide, mais réelle à l'échelle du

- Ces réclamations concernent tout autant les droits que les pénalités.
- Ces droits et pénalités visés dans les réclamations peuvent concerner des impositions initiales (notamment s'agissant des impôts locaux) mais

aussi des impositions supplémentaires, en particulier celles qui sont consécutives aux contrôles fiscaux sur place.

département et de l'ensemble du territoire national. A contrario, le nombre de réclamations concernant les impositions 2006 a diminué sur le Pays d'Auge

pour revenir à un niveau inférieur à 2004 en raison d'une baisse prononcée des demandes au sein de la circonscription fiscale de Trouville.

Les réclamations gracieuses au titre des impôts des particuliers

Niveaux/années	2004	2005	2006	Évolution 2006/2005	Évolution 2006/2004
Pays d'Auge	1 090	1 272	1 058	- 16,8 %	- 2,9 %
Calvados	5 941	6 870	7 006	2,0 %	17,9 %
National	460 340	538 217	605 948	12,6 %	31,6 %

Source : Direction des Services Fiscaux du Calvados. Les données sur le Pays d'Auge agrègent les chiffres des Centres des Impôts (CDI) de Lisieux, Pont-L'Évêque et Trouville, mais n'intègrent pas les communes de Jort, Louvagny, Magny-la-campagne, Condé-sur-Ifs, et Courcy relevant du CDI de Falaise.

DÉFINITIONS

Foyers fiscaux imposables : Foyers fiscaux ayant un impôt à acquitter ou qui ne bénéficient pas d'un remboursement total des crédits d'impôts dont ils disposent (dans la plupart des cas, ceci correspond aux foyers fiscaux dont l'impôt après application du barème puis des déductions et réductions d'impôt est supérieur à 61 €)

Foyers fiscaux non imposables : Foyers fiscaux n'ayant aucun impôt à payer (suite à une exonération ou parce que leurs revenus sont inférieurs au seuil d'imposition ou parce qu'ils bénéficient d'une réduction d'impôt) ou qui se voient restitués totalement un avoir fiscal ou un crédit d'impôt.

Impôt net : Somme de l'impôt payé ou restitué par tranche de revenu pour l'ensemble des foyers fiscaux imposables et non imposables.

Montant des traitements et salaires : Salaires déclarés par l'ensemble des foyers concernés avant application des abattements de 10 et 20 %.

Montant des retraites et pensions : Pensions et retraites déclarées par l'ensemble des foyers concernés (hors rentes viagères à titre onéreux, et hors pensions alimentaires), avant application des abattements de 10 et 20 %.

Nombre des traitements et salaires : Nombre de foyers fiscaux pour lesquels une des cases au moins de la rubrique « traitements, salaires » de la déclaration d'impôt sur le revenu est servie.

Nombre des retraites et pensions : Nombre de foyers fiscaux pour lesquels une des cases au moins de la rubrique « pensions, retraites,

rentes » de la déclaration d'impôt sur le revenu est servie.

Revenu fiscal de référence : Montant net des revenus et plus-values retenues pour le calcul de l'impôt sur le revenu (après application du quotient aux seuls revenus exceptionnels ou différés soumis au quotient prévu par l'article 163-OA du CGI),

- sous déduction des déficits des années antérieures, de la CSG déductible, des charges déductibles du revenu global (à l'exception des parts de SOFICA, et de SOFIPEPHE, des pertes en capital et des investissements dans les DOM-TOM) et des abattements spéciaux (personnes âgées ou invalides et enfants mariés rattachés) ;

- et majoré du montant :

- des revenus exonérés (bénéfices et plus-values) provenant de certaines activités BA, BIC, BNC, (entreprises nouvelles, activité exercée en zones franches urbaines et en zones franches de Corse, jeunes entreprises innovantes), ainsi que des salaires exonérés perçus par les agents d'assurance exerçant leur activité dans une zone franche urbaine. Toutefois, les revenus non commerciaux non professionnels exonérés ne sont pas inclus dans le revenu fiscal de référence ;
- des revenus de capitaux mobiliers soumis à un taux de prélèvement libératoire ;
- des indemnités de fonction perçues par des élus locaux, soumises à la retenue à la source ;
- de certains revenus exonérés en France (salariés détachés à l'étranger, fonctionnaires d'organisations internationales, revenus

exonérés en vertu d'une convention internationale).

Le montant du revenu fiscal de référence constitue une des conditions d'octroi de la prime pour l'emploi et des allègements directs locaux.

Recours ou réclamations gracieux (-ses) : les recours gracieux peuvent permettre aux contribuables d'obtenir la remise ou la modération des pénalités ou de certaines impositions mises à leur charge. La remise ou la modération constitue un abandon pur et simple, ou conditionnel de la créance. Cette demande est formulée auprès de la Direction des Services Fiscaux.

Ces recours ou réclamations portent :

- **soit sur des pénalités :** pour être recevables, doivent porter sur des pénalités définitives.

- **soit sur l'impôt en principal :**

- impôts directs (impôt sur les revenus, impôts sur les sociétés, taxe d'habitation, taxe professionnelle, taxe foncière.)
- demande fondée sur un état de gêne ou d'indigence : le contribuable est dans l'impossibilité de se libérer de sa dette.

Patrimoine imposé à l'ISF : l'ISF est calculé sur le patrimoine net, c'est-à-dire sur la valeur des biens imposables, déduction faite des dettes. L'ensemble des biens composant le patrimoine est en principe soumis à l'ISF pour les personnes domiciliées en France. Néanmoins certains biens, notamment professionnels, bénéficient d'une exonération totale ou partielle.